

Service régional de l'archéologie

Le Préfet de région

à

Syndicat mixte du PIPA

Affaire suivie par :
Julian CASTELBOU
07 62 54 19 00

1580 Avenue des Bergeries
01150 SAINT-VULBAS

julian.castelbou@culture.gouv.fr

Références : 2022/158/JC/JC

Lyon, le 10 JAN. 2022

Objet : Libération terrain post-fouille
Références : BLYES, SAINT-VULBAS (AIN), Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

P.J. : Livre V du Code du patrimoine
Plan de localisation des terrains libérés

Madame, Monsieur,

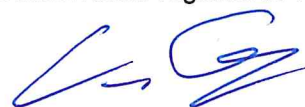
Le dossier ci-dessus référencé a donné lieu à des prescriptions de diagnostics et de fouilles archéologiques par mon service.

A ce jour, seule l'opération prescrite par l'arrêté n°2016-780 du 30 juin 2016 portant prescription de fouille archéologique n'a pas été réalisée.

Les autres opérations archéologiques prescrites étant réalisées, les terrains concernés, matérialisés sur le plan annexé à ce courrier, sont libérés de l'obligation de réalisation de fouilles d'archéologie préventive.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

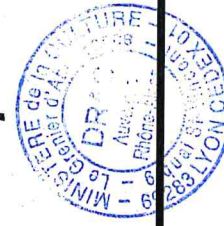
Pour le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
et par délégation
Le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie



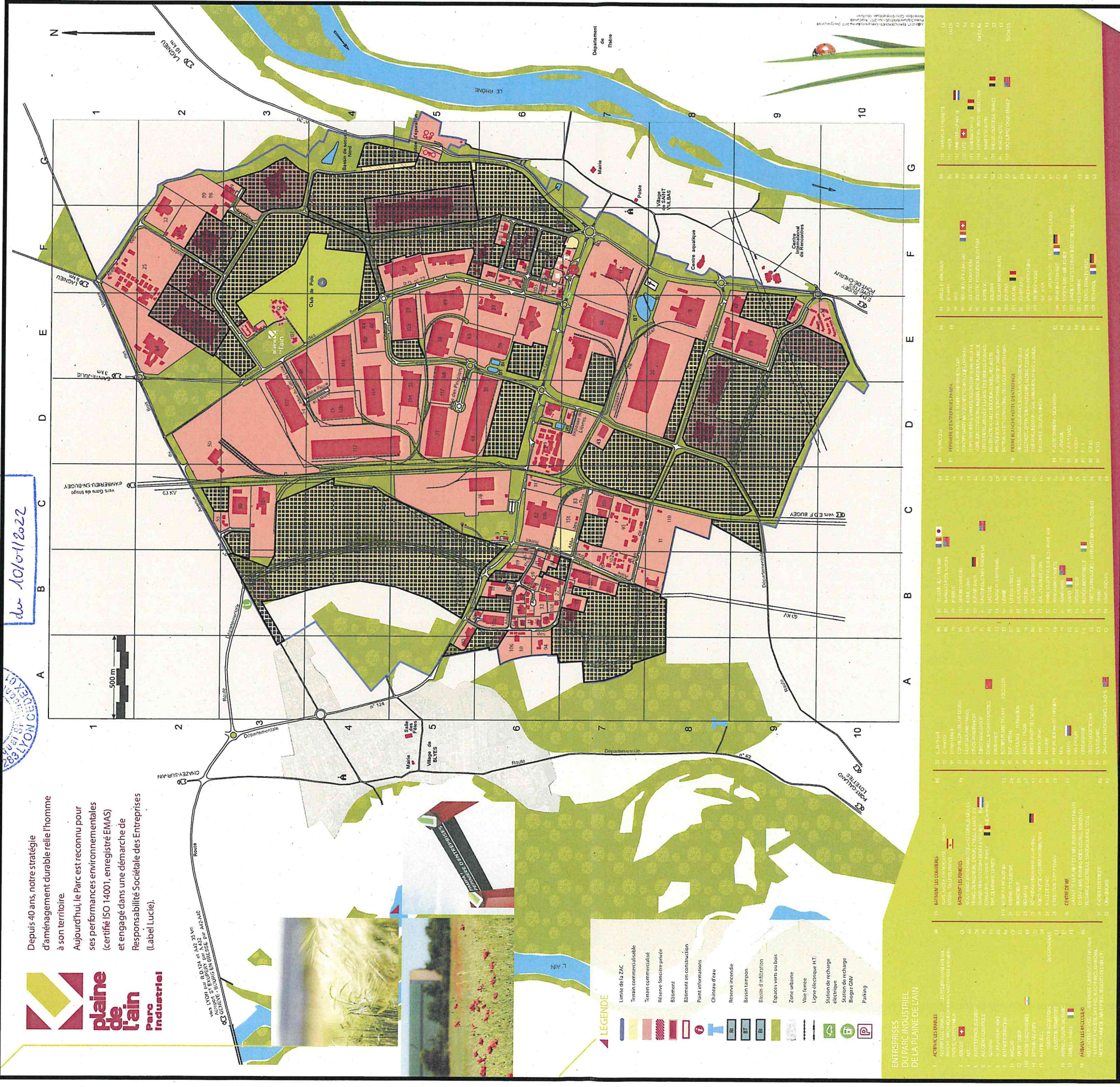
Karim GERNIGON

Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (01) Localisation des opérations d'archéologie préventive réalisées

Vu pour être annexé
 @w Camille
 2022/158/5C/5C
 du 10/01/2022



Depuis 40 ans, notre stratégie d'aménagement durable relie l'homme à son territoire.
 Aujourd'hui, le Parc est reconnu pour ses performances environnementales (certifié ISO 14001, enregistré EMAS) et engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (Label Lucie).



Source : Plan MO

Emprises ne faisant plus l'objet d'une contrainte au titre de l'archéologie préventive